



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 476-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATIONS DE DÉPENSES ET ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2025

Le conseil municipal a adopté le règlement # 476-2026 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 5 août 2026.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à ileauxnoix.qc.ca/reglements-relatif-aux-finances/

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce dixième jour d'août 2026.

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-Pierre Cayer, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 476-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATIONS DE DÉPENSES ET ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2025

Conformément à la loi, affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet, le 10^e jour d'août deux mille vingt-six entre 8 h00 et 16h15.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 10 août 2026.

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et
Greffier-trésorier adjoint